BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1066

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

502 265 614 RCS Angers.
PRIMA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1050000.00 EUR.
Adresse : 3, Rue de l'Hommeau, 49100 Angers.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis relatif au projet commun de fusion transfrontalière Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : TAKE FIVE INTERNATIONAL S.A la forme : société anonyme de droit luxembourgeois l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 7B, rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le montant du capital : 31.000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : numéro 176310, section B, RCS LUXEMBOURG registre auprès duquel la société a procédé à la publicité requise et numéro d'inscription de la société dans ce registre : Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS Luxembourg) section B numéro 176310 Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : PRIMA la forme : société à responsabilité limitée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 3 rue de l'Hommeau, 49100 ANGERS le montant du capital : 1.050.000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 502 265 614 RCS ANGERS registre auprès duquel la société a procédé à la publicité requise et numéro d'inscription de la société dans ce registre : Registre de Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 502 265 614 L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 6.115.644 euros passif : 9.228 euros actif net : 6.106.416 euros Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante / Montant de l'augmentation de capital de la société absorbante qui résultera de l'opération de fusion : Le rapport d'échange est fixé à 1 action de la société Absorbante pour 212 parts sociales de la société Absorbée. La société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de 31.000 euros, représenté par 31.000 actions (16.110 de classe A et 14.890 de classe B) d'une valeur nominale de 1 euro chacune à 35.953 euros par la création et l'émission de 4.953 actions de classe A d'une valeur nominale de 1 euro chacune, en échange des 1.050.000 parts sociales composant le capital social de la société Absorbée. Dans le patrimoine de la société Absorbée figurent 3.720 actions de classe B de la société Absorbante.

Celle-ci ne pouvant pas détenir ses propres actions qui lui sont apportées dans le cadre de l'opération de Fusion, la société Absorbante proposera à ses actionnaires d'annuler lesdites actions par la réduction de son capital et l'annulation des 3.720 actions de classe B qu'elle recevra dans le patrimoine qui lui sera transmis par la société Absorbée. Le capital social de la société Absorbante, porté à 35.953 euros suite à l'augmentation de capital, sera, sous réserve de la décision des actionnaires, réduit de 3.720 euros et ainsi ramené à 32.233 euros représenté par 32.233 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. montant prévu de la prime de fusion : 1 566 927 € date du projet commun de fusion : 28 septembre 2022 date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbante : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du Luxembourg le 30 septembre 2022 date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbée : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'Angers (49) le 3 octobre 2022 pour chaque société participante : modalités d'exercice des droits des créanciers et adresse à laquelle peut être obtenue sans frais une information exhaustive sur ces modalités : Les adresses auxquelles peuvent être obtenues, sans frais, une information exhaustive sur les modalités d'exercice des droits susmentionnés sont les adresses des sièges sociaux de la société Absorbante et celle de la société Absorbée figurants ci-dessus. La société Absorbée n'a pas d'actionnaire minoritaire..

